



Compte rendu de l'AG du CRRH Bretagne du 01/07/2010

Clubs présents : AL Ergué, AL Plonéour, HC Pont l'Abbé, Hermine Callac, Quintin RC, SPRS Ploufragan, RAC St Brieuc.

1. Modification du calendrier – dernière version ci-jointe
2. Bilan de la saison. La formule des journées « de barrages J4 et J5 » testée l'an dernier est reconduite.
3. Coupe de Bretagne SENIOR. Elle sera en mise en place en septembre. Les clubs pourront y inscrire plusieurs équipes. Sa formule sera décidée par le CRRH en fonction des inscriptions reçues.
4. Catégorie « moins de 20 ». Le CRRH a reçu peu de réponses « fermes » et de plus, certaines équipes seraient composées de joueurs qui évoluent tous en senior, d'autres de joueurs de « moins de 20 » complétées par des « moins de 17 » surclassés. Le principe retenu est le suivant :
 - 4.1. Le championnat de Bretagne « moins de 20 » se déroulera sur un maximum de 4 journées (des dimanches où le samedi les équipes de N1 et N2 jouent en Bretagne ou Pays de Loire, voire une journée pendant les vacances de la Toussaint ou le 18/12). Ce championnat déterminera l'équipe « moins de 20 » qui sera qualifiée pour le championnat de France.
 - 4.2. En fonction du nombre d'équipes de type « moins de 20 complétée par des moins de 17 surclassés », une compétition « régionale » pourra être mise en place, du type « 1 ou 2 matches/journée ». Cette compétition ne donnera pas de qualification pour le championnat de France « moins de 20 », ni celui des « moins de 17 ».
 - 4.3. En tenant compte de ses principes, certains clubs envisagent d'engager leur équipe « moins de 20 » en R4 ou dans cette « compétition régionale ».
 - 4.4. Il sera demandé aux clubs de faire dès la 1^{ère} semaine de septembre une réponse précise sur leurs engagements « possibles » en fonction de leurs effectifs. Le CRRH essaiera de répondre au mieux aux demandes de la « majorité » des clubs, mais ne pourra peut-être pas répondre à tous les souhaits pour nombre « insuffisant » d'équipes.
5. Engagement en N3. Les bulletins sont expédiés directement aux clubs (par mail) par le CNRH (ceux de la N1, N2 et coupe de France ont été expédiés aux clubs) et sont à envoyer au CNRH.
6. Equipes Bretagne.
 - 6.1. « moins de 15 » et « moins de 20 » dès que le CRRH aura reçu la liste des joueurs « retenus », il la transmettra aux clubs. Les stages reprendront à partir de septembre. Le CRRH déplore le manque de respect des nombreux inscrits « en moins de 20 » qui ne se sont pas présentés et n'ont pas prévenu avant le stage qu'ils « abandonnaient » après **s'être inscrits !**
 - 6.2. La Direction Technique Nationale va mettre en place à partir de la saison 2010/11 un programme de détection des « espoirs » et ceci à partir de la catégorie « moins de 15 ». Un travail commun sera mené avec les entraîneurs de cette équipe. Deux stages « nationaux décentralisés dans les régions » seront mis en place avant la compétition de mars. Les dates du 1^{er} stage sont déjà fixées, du 25 au 27 octobre (vacances Toussaint), l'autre stage aura lieu en février. En pièce jointe le programme de la DTN (téléchargeable aussi sur le site du CNRH).



Secrétariat : Lucile Le Borgne - Squividan – 29120 TREMEOC
02 98 87 02 67 – 06 83 08 62 94
le-borgne.squividan@orange.fr – <http://bretagne.ffrs.fr>





7. « Les crosses »

Suite à la réunion de présentation du 11 avril, le CRRH a encouragé les clubs partants à s'y mettre. Des joueurs de Quintin, RAC, Créhen, Callac, Ergué et BRT y ont participé. Trois passages tests ont été organisés avec les « déboires » divers et variés d'une « première expérience ». Les carnets et crosses seront expédiés aux clubs de Loudéac et Créhen (absents à la réunion). Mais il faut reconnaître que cette expérience va permettre au CRRH de s'organiser pour la saison prochaine. Le CRRH souhaite que tous les clubs y participent la saison prochaine et dans la mesure des disponibilités des ADR (volontaires titulaires de BEES ou qui ont suivi cette saison la formation BEF), il aidera les clubs qui n'ont pas d'entraîneurs « diplômés ».

8. Examens et formation de nouveaux arbitres « jeunes ou senior »

Le CRRH propose que dès septembre, une formation des arbitres régionaux A qui ont demandé à passer le test « d'arbitre national » ou régionaux B qui souhaitent passer A, soit mise en place, si possible le 11 septembre, pour leur permettre de passer les tests théoriques et pratiques dès les week-ends suivants (lors de la coupe de Bretagne). A confirmer.

La question des arbitres qui avaient commencé une formation et pour certains d'entre eux réussi avec succès les tests théoriques a aussi été soulevée. Devront-ils « re-passer » les tests théoriques et se remettre à « bûcher » le règlement du fait que les règles du jeu ont changé ? Le CRRH n'a pas pu répondre à cette question. Seule la CNA (avec les éventuelles conclusions des EGA qui ont lieu ce week-end) pourra y répondre. Il faudra aussi former des jeunes ou des nouveaux arbitres dès le début de la saison avec des passages de tests lors des journées « J4 ou J5 ».

9. Projet d'achat groupé de « scorer » permettant d'afficher les fautes d'équipe (cette règle entre en vigueur en septembre pour toutes les catégories). Ce projet a été retenu. Le CRRH se propose de les commander avant le 20 juillet pour être livré en début septembre. Voir bon de commande ci-joint.

10. Une formation à la table de marque sera proposée lors des tournois de la coupe de Bretagne senior (18 et 25 septembre).

11. Cautions de la saison 2009/10.

Les chèques de cautions seront expédiés aux clubs absents à la réunion (sauf les cautions qui seront mises à l'encaissement). Le tableau récapitulatif a été expédié aux clubs avant le 1^{er} juillet. Il n'y aura aucune caution ou amende encaissée pour « défaut d'arbitres », car il n'y a pas eu de formation ou examen cette saison.

12. Point divers. Les tournois « J4 et J5 » organisés par des clubs dont l'équipe est qualifiée à la fin de la 1^{ère} phase en groupe 1, et auxquels le CRRH invite des équipes « hors Bretagne ».

Le principe était : le club organisateur héberge et nourrit les équipes « hors Bretagne » le samedi, les 2 autres clubs bretons paient à l'organisateur les frais du repas du dimanche midi et/ou panier retour de ces équipes. Cela obligeait l'organisateur à garder les tickets de caisse des dépenses pour se faire rembourser. Deux cas de non remboursement par les clubs ont été signalés. Alors pour simplifier les choses, il a été décidé que chaque équipe bretonne participant à ce type de tournoi paierait à l'organisateur un forfait de 40 euros. A défaut le paiement, le CRRH encaissera une « caution » du club pour rembourser l'organisateur.



Secrétariat : Lucile Le Borgne - Squividan – 29120 TREMEOC
02 98 87 02 67 – 06 83 08 62 94

le-borgne.squividan@orange.fr – <http://bretagne.ffrs.fr>

